Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 mars 2012	Résolution: CA12 22 0061

Résolution relative à la SAQ

Attendu que la Société des alcools du Québec (SAQ) est « une société d'État qui a pour mandat de faire le commerce des boissons alcooliques et pour mission de bien servir la population de toutes les régions du Québec en offrant une grande variété de produits de qualité »;

Attendu que détenir un monopole d'état est un privilège qui vient avec des responsabilités sociales;

Attendu que, dans son Bilan de développement durable 2011, « la SAQ vise à se démarquer comme l'un des meilleurs détaillants du Québec en matière de développement durable en réalisant sa mission sociétale de façon à agir comme catalyseur du développement durable des communautés au Québec »;

Attendu que la SAQ, dans son Plan d'action de développement durable 2008-2011, affirme que «socialement, on la reconnaît déjà comme un bon citoyen corporatif» et qu'elle veut ajouter à sa mission son « engagement à contribuer encore plus à la vie collective au Québec »;

Attendu que la SAQ a annoncé la fermeture de sa succursale de Pointe-Saint-Charles, sur la rue du Centre, le 31 mars 2012, sous prétexte qu'elle n'obtient pas une rentabilité suffisamment élevée;

Attendu que la SAQ repousse d'un an l'analyse de la performance de sa succursale d'Émard, sur le boulevard Monk, et que cette évaluation reposera sur les mêmes critères qui ont mené à la décision de fermeture du point de service de la rue du Centre;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a demandé, le 1er mars 2012, une rencontre avec le ministre des Finances, Raymond Bachand, visant à le sensibiliser à l'importance de ces commerces pour la vitalité économique du Sud-Ouest;

Attendu que la fermeture de ces succursales priverait la population de commerces de proximité, alors qu'ils sont très appréciés et fréquentés par la population, font partie du milieu de vie de leur quartier respectif en leur donnant un caractère plus convivial et familial et sont situés à proximité d'une station de métro, facilitant leur accessibilité en transport en commun;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest est d'avis que la présence de succursales à Pointe-Saint-Charles et à Émard, attirant beaucoup d'achalandage, s'avère un levier économique important et un atout significatif pour favoriser le développement de leur secteur respectif, et que la fermeture des succursales irait à l'encontre des efforts pour revitaliser la rue du Centre et le boulevard Monk;

Attendu que des regroupements de commerçants du Sud-Ouest ont mis sur pied, en partenariat avec l'Arrondissement, des comités ayant comme objectifs d'organiser, de concerter, d'animer, de promouvoir et d'Suvrer à l'amélioration du dynamisme économique et social de chacune des artères commerciales;

Attendu que la Ville de Montréal et l'Arrondissement ont consenti des investissements importants depuis plusieurs années - et particulièrement majeurs depuis 2009 - à la redynamisation des artères commerciales du Sud-Ouest, notamment et non limitativement via le PR@M-commerce, le plan de gestion des graffiti et la hausse du budget de propreté sur les artères commerciales, le financement de la SDC Monk et des deux associations de commerçants, au centre du quartier et Quartier du Canal, du projet La Rue se raconte et des Fêtes au centre du quartier, le financement de plans d'action de concert avec Fondation Rues principales;

Attendu l'ouverture des membres du Conseil d'arrondissement à ce que les deux succursales puissent être déménagées afin de mieux les faire performer (agrandissement, etc.) à condition qu'elles soient maintenues sur leur artère commerciale respective;

Attendu que les deux pétitions initiées par la SDC Monk et par la table de concertation de Pointe-Saint-Charles, Action-Gardien, afin de ne pas fermer les deux succursales, ont été signées respectivement par près de 8 000 citoyens et citoyennes;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Véronique Fournier, Daniel A Bélanger, Sophie Thiébaut, Huguette Roy

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest dénonce la fermeture de la succursale de la SAQ de la rue du Centre et réitère la nécessité de préserver celle sur le boulevard Monk;

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande au ministre Raymond Bachand et à la députée Marguerite Blais d'intervenir afin de renverser cette mauvaise décision de la SAQ;

Que copie soit transmise aux membres du Comité de direction et du conseil d'administration de la SAQ, du Conseil municipal de la Ville de Montréal, du Conseil d'agglomération de Montréal, à Madame Marguerite Blais, députée de Saint-Henri–Sainte-Anne, à Monsieur Raymond Bachand, ministre des Finances du Québec et responsable de la société d'État, aux maires des villes dans laquelle la SAQ envisage de fermer une ou des succursales, en guise de solidarité et d'appui, aux tables de concertations visées et au Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ**.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Benoit DORAIS
_____
Maire d'arrondissement

Caroline FISETTE
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 mars 2012

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 14 mars 2012

_____
Caroline FISETTE
Secrétaire d'arrondissement

Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 mars 2012	Résolution: CA12 22 0062

Une heure pour la terre 2012

ATTENDU QUE le 31 mars prochain de 20 H 30 à 21 H 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2011 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2011 plus de 5 200 villes réparties dans 135 pays, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

ATTENDU les différentes actions et mesures existantes de l'arrondissement du Sud-Ouest pour économiser l'énergie, préserver l'environnement et combattre les îlots de chaleur de son territoire;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Véronique Fournier, Daniel A Bélanger, Sophie Thiébaut, Huguette Roy

ET RÉSOLU :

De confirmer la participation de l'arrondissement du Sud-Ouest à l'événement « Une heure pour la Terre 2012 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le 31 mars prochain de 20 H 30 à 21 H 30;

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

Et d'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement du Sud-Ouest en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11

Benoit DORAIS
_____
Maire d'arrondissement

Caroline FISETTE
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 12 mars 2012

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 14 mars 2012

_____
Caroline FISETTE
Secrétaire d'arrondissement